



- 6 MAI 2011

Monsieur Michel PETOT  
Secrétaire Fédéral  
FNTVC - CGT  
263, rue de Paris - Case 417  
93514 MONTREUIL Cedex

Recommandée A.R.

Paris, le 6 mai 2011

**Convention Collective Nationale du Vitrail**

**Article 26 – Egalité de traitement entre les hommes et les femmes**

Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, un exemplaire original de l'avenant à la CCN du Vitrail signé ce jour relatif à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe ANDRIEUX

**C h a m b r e  
S y n d i c a l e  
N a t i o n a l e  
d u  
V i t r a i l**

P.J./1

114, rue la Boétie  
75008 PARIS

Tél. 01 42 65 60 02  
Fax. 01 42 66 23 88

E-mail :  
bureau@vitrail-syndicat.com  
www.vitrail-syndicat.com

**AVENANT**  
**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE**  
**DU VITRAIL**

Le 6 mai 2011, entre les organisations syndicales suivantes :

Employeurs : CHAMBRE SYNDICALE DES MAITRES VERRIERS FRANCAIS  
Salariés : FCE-CFDT, CFE-CGC Chimie, CMTE CFTC, FNTVC CGT et Fédéchimie CGT-FO

il a été convenu de modifier le point 4 de l'article 26 comme suit :

*Egalité de traitement entre les hommes et les femmes*

1. Tout employeur est tenu d'assurer pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité d'évolution de carrière et de rémunération entre les hommes et les femmes. Sont considérés comme ayant une valeur égale les travaux qui exigent des salariés un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant d'expériences acquises.
2. Dans le cas où une ou un salarié(e) considérerait que ce principe n'est pas respecté, elle ou il pourra sans préjudice de toute autre démarche, saisir la commission de conciliation prévue par la présente convention en apportant à celle-ci tous les éléments justifiant sa demande.

**SIGNATAIRES**


Employeurs :

**Chambre Syndicale Nationale du Vitrail**, représentée par

le Président, Monsieur Philippe ANDRIEUX 

la Vice-présidente, Evelyne LUSZPINSKI 

la Conseillère, Emmanuelle ANDRIEUX LEFEVRE 

le Conseiller, Bruno LOIRE 

le Trésorier, Gérald DAUPHIN 

le Secrétaire Général, Jean MONE 

le Président d'honneur, Bruno PIGEON 

Salariés :

**FCE – CFDT**, représentée par

Monsieur François LACARRIERE 

**CFE-CGC Chimie**, représentée par

Monsieur Christian DURIEU 

**Fédération CMTE – CFTC secteur Chimie**, représentée par

Monsieur Jules SCHWINN 

**FNTVC CGT**, représentée par

Monsieur Michel PETOT 

**Fédéchimie CGT-FO**, représentée par

Monsieur Alain GALLIENNE 